



Contrat d'engagement « AMAP Oeufs »

du 7 janvier 2015 au 23 décembre 2015

Anne Ney 4, bis rue de l'église 54300 Manonviller 03 83 42 91 14
ou 06 02 51 51 50 na54@akeonet.com

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Être volontaire pour assurer au moins 3 distributions sur la durée de la saison ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions. Toute commande non retirée est répartie entre les personnes de service, conformément au règlement intérieur.
- Rapporter les boîtes à œufs vides pour réutilisation.

Engagements du producteur:

- Livrer chaque quinzaine, des produits issus de l'agriculture biologique, de qualité, frais, de saison, de son exploitation ;
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de l'élevage, et accueillir les adhérents sur son exploitation ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les aléas liés à l'activité agricole (aléas climatiques, maladie....) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association.

Les paniers :

Je m'engage pour..... boîte (s) de 6 œufs par quinzaine (1,65 € la boîte de 6) soit* 42.90€ pour une année.

Les chèques sont établis à l'ordre de Anne NEY

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et le producteur partenaire.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association. Ce contrat sera conservé au siège de l'association.

Fait à Lunéville, le

Nom et Signature de(s) l'adhérent(s)

du producteur

d'un membre du collège
de l' AMAP



Contrat d'engagement « AMAP Oeufs »

du 7 janvier 2015 au 23 décembre 2015

Anne Ney 4, bis rue de l'église 54300 Manonviller 03 83 42 91 14
ou 06 02 51 51 50 na54@akeonet.com

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Être volontaire pour assurer au moins 3 distributions sur la durée de la saison ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions. Toute commande non retirée est répartie entre les personnes de service, conformément au règlement intérieur.
- Rapporter les boîtes à œufs vides pour réutilisation.

Engagements du producteur:

- Livrer chaque quinzaine, des produits issus de l'agriculture biologique, de qualité, frais, de saison, de son exploitation ;
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de l'élevage, et accueillir les adhérents sur son exploitation ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les aléas liés à l'activité agricole (aléas climatiques, maladie....) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association.

Les paniers :

Je m'engage pour..... boîte (s) de 6 œufs par quinzaine (1,65 € la boîte de 6) soit* 42.90€ pour une année.

Les chèques sont établis à l'ordre de Anne NEY

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et le producteur partenaire.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association. Ce contrat sera conservé au siège de l'association.

Fait à Lunéville, le

Nom et Signature de(s) l'adhérent(s)

du producteur

d'un membre du collège
de l' AMAP



Contrat d'engagement « AMAP Oeufs »

du 7 janvier 2015 au 23 décembre 2015

Anne Ney 4, bis rue de l'église 54300 Manonviller 03 83 42 91 14
ou 06 02 51 51 50 na54@akeonet.com

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Être volontaire pour assurer au moins 3 distributions sur la durée de la saison ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions. Toute commande non retirée est répartie entre les personnes de service, conformément au règlement intérieur.
- Rapporter les boîtes à œufs vides pour réutilisation.

Engagements du producteur:

- Livrer chaque quinzaine, des produits issus de l'agriculture biologique, de qualité, frais, de saison, de son exploitation ;
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de l'élevage, et accueillir les adhérents sur son exploitation ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les aléas liés à l'activité agricole (aléas climatiques, maladie....) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association.

Les paniers :

Je m'engage pour..... boîte (s) de 6 œufs par quinzaine (1,65 € la boîte de 6) soit* 42.90€ pour une année.

Les chèques sont établis à l'ordre de Anne NEY

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et le producteur partenaire.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association. Ce contrat sera conservé au siège de l'association.

Fait à Lunéville, le

Nom et Signature de(s) l'adhérent(s)

du producteur

d'un membre du collège

de l'AMAP